



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-et-un septembre deux mil vingt-trois, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 28**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois (à compter de la délibération n° 2023-09-27/02 incluse), M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Amroze Adjuward, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

**Ont donné procuration : 08**

Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez (jusqu'à la délibération n° 2023-09-27/01 incluse), Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, Mme Solange Péret-Racca à Mme Chrystelle Coffin, M. Omar N'Dior à M. Bruno Larbaneix, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool à M. Alexandre Richefort, M. Franck Thiébaux à M. Arnaud Bertrand, M. Hugues Orsolin à M. François Daviau.

**Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.**

---

#### Délibération n° 2023-09-27/22

**Objet : marché relatif à la formation de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) pour la Commune de Vélizy-Villacoublay, la Commune de Jouy en Josas, le Collège Maryse Bastié et le Collège Saint-Exupéry. Convention constitutive d'un groupement de commandes pour le marché.**

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • [relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr](mailto:relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr)

[www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr)

*Délibération n° 2023-09-27/22*

*Objet : marché relatif à la formation de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) pour la Commune de Vélizy-Villacoublay, la Commune de Jouy en Josas, le Collège Maryse Bastié et le Collège Saint-Exupéry. Convention constitutive d'un groupement de commandes pour le marché.*

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SUR** proposition du Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande publique, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1° et suivants,

**VU** le marché n° 2021-27 relatif à la « Formation d'initiation aux premiers secours (IPS) et de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1), notifié le 26 octobre 2021,

**VU** l'annexe à la présente délibération,

**VU** les avis favorables, à l'unanimité, rendus par les commissions Ressources, et, Solidarités – Qualité de vie, réunies en séances le 18 septembre 2023,

**CONSIDÉRANT** que le marché n° 2021-27 relatif à la « Formation d'initiation aux premiers secours (IPS) et de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) prendra fin le 25 octobre 2023,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de relancer un marché en procédure adaptée ouverte, pour la formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1),

**CONSIDÉRANT** que pour réduire le coût de cet accord-cadre, la commune de Vélizy-Villacoublay, la commune de Jouy-en-Josas, le collège Maryse Bastié et le collège Saint-Exupéry souhaitent s'associer et recourir à un groupement de commandes,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer une convention entre les quatre parties, qui définit les modalités du groupement et de la consultation, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- le groupement de commandes désigne la Commune de Vélizy-Villacoublay comme coordonnateur chargé de procéder à l'organisation des opérations de consultation et de sélectionner des candidats,
- le groupement mandate le coordonnateur pour signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement,
- chaque membre du groupement devra s'assurer de la bonne exécution financière et technique de l'accord-cadre.

**CONSIDÉRANT** que les conseils d'administration des collèges Maryse Bastié, Saint-Exupéry et le Conseil municipal de la Commune de Jouy-en-Josas délibèreront prochainement sur ladite convention,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Alexandre Richefort, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes, jointe à la présente délibération.

Délibération n° 2023-09-27/22

*Objet : marché relatif à la formation de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) pour la Commune de Vélizy-Villacoublay, la Commune de Jouy en Josas, le Collège Maryse Bastié et le Collège Saint-Exupéry. Convention constitutive d'un groupement de commandes pour le marché.*

---

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document y afférent, ainsi que tout avenant sans incidence financière.

Fait et délibéré en séance le 27 septembre 2023.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230927-DEL\_23\_09\_27\_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2023

Acte affiché du 06/10/2023 au 07/12/2023